République Française Département Sarthe (72) **Commune de Marçon**

Compte rendu de séance Séance du 4 Décembre 2020

L' an 2020 et le 4 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE COMMUNALE sous la présidence de TROTIN Monique Maire

<u>Présents</u>: Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. GALLIEN Bruno, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à Mme SINNAEVE Emilie, M. GHYAMPHY Koffi à Mme BINARD Lydie

Mme Jocelyne BRUNEAU, Secrétaire Générale, est présente.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 12

<u>Date de la convocation</u>: 27/11/2020 <u>Date d'affichage</u>: 27/11/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme HERMENAULT Aurélie

SOMMAIRE

Approbation du compte rendu de la séance du 6 novembre 2020

Décision du Maire

Objet(s) des délibérations

- Réhabilitation immeuble 19-21 Place de l'Eglise création d'une boulangerie Lot 7 Plomberie sanitaires : SA Pasteau avenant n° 1 2020/116
- Demande de subvention Leader opération "immeuble 19-21 Place de l'Eglise réhabilitation pour ouverture d'une boulangerie 2020/117
- Syndicat Intercommunal du Loir Délégués Annulation Délibération du 3 Juillet 2020 2020/118
- Droit de Préemption Urbain Bien sis "La Patisserie" Mme CHARLES Arlette 2020/119
- Convention de déneigement avec les agriculteurs Année 2021 2020/120
- Compétence Voirie et Gemapi convention de mise à disposition d'une partie des services techniques des communes au bénéfice de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé 2020/121
- Location Kiosque Base de Loisirs demande d'exonération 2020 2020/122
- Parcelle de terre YH n°95 "Les Varennes" appartenant à la Commune Destination 2020/123
- Oeuvre Nationale du Bleuet de France demande de subvention 2020/124

Autres points à l'ordre du jour

- Camping du Lac des Varennes : Délégation de Services Publics Société Family Camp
- Rapports des Commissions
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Sur proposition de Mme Le Maire, les comptes rendus des séances précédentes ne seront pas lus en séance, les élus les ayant reçus par mail. Mme le Maire demande également que les éventuelles observations soient faites par mail dès réception du compte rendu.

Le compte rendu de la séance du 6 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Décision du Maire

Mme le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux la décision suivante prise dans le cadre de la délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire :

- Décision n° 2020-D017 en date du 24 novembre 2020 : loyer du logement du 1 route du Port Gautier fixé à 341.32 € mensuels à compter du 15 août 2020.

Réhabilitation immeuble 19-21 Place de l'Eglise - création d'une boulangerie - Lot 7 - Plomberie - sanitaires :

SA Pasteau - avenant nº 1

réf: 2020/116

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019/066 en date du 28 juin 2019, adoptant le projet de réhabilitation de l'immeuble 19-21 Place de l'Eglise pour la création d'une boulangerie, établi par MM. VALLIENNE et LEGEAY, Maître d'œuvre,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019/098 en date 13 novembre 2019 attribuant des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de l'immeuble 19-21 Place de l'Eglise pour la création d'une boulangerie, hors Lot 2, déclaré infructueux du fait de l'absence d'offre, et autorisant Monsieur le Maire à relancer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour son attribution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019/112 en date du 12 décembre 2019 attribuant le marché de travaux du lot n° 2 - charpente - couverture dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'immeuble 19-21 Place de l'Eglise pour la création d'une boulangerie,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/061 en date du 5 juin 2020 relative aux avenants des lots n° 5 et 7 du marché de travaux de réhabilitation d'un local en boulangerie,

Vu la proposition d'avenant n° 1 au marché de l'entreprise SA PASTEAU pour le lot n° 7 – plomberie, sanitaire dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un local en une boulangerie, d'un montant en moins-value de - 2 322.92 € hors taxes, présentée par M. LEGEAY, Maître d'œuvre, en date du 20 novembre 2020. Cet avenant annule et remplace le précédent dont le montant en moins-value était de - 2 827.30 € hors taxes, suite à une erreur de devis.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De modifier la délibération n° 2020/061 en date du 5 juin 2020 comme suit :
 Accepter l'avenant n° 1 du Lot n°7 Plomberie sanitaires Entreprise SA PASTEAU comme suit :
- Montant de l'avenant : 2 322.92 € hors taxes (valeur base marché) portant le marché à un montant total de 5 814.56 € hors taxes.

Les autres termes de la délibération sont inchangés.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Leader - opération "immeuble 19-21 Place de l'Eglise - réhabilitation pour ouverture d'une boulangerie réf : 2020/117

Annule et remplace la délibération n° 2020/087 du 2 octobre 2020

Madame le Maire rappelle que certains projets communaux et intercommunaux peuvent bénéficier de soutien de l'Europe (fonds FEADER) via le programme LEADER 2014-2020.

Le projet « Immeuble 19-21 Place de l'Eglise – Réhabilitation pour l'ouverture d'une Boulangerie » est éligible au regard de la fiche action 9 : « Améliorer le cadre de vie » de la stratégie locale du développement du GAL Pays Vallée du Loir dans le programme LEADER 2014-2020.

Vu le plan de financement présenté ci-dessous,

Budget prévisionnel:

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant
LOT 1 : Démolition - Gros Œuvre - Maçonnerie.	10 494.90 €	ETAT (DETR)	15 000,00 €
LOT 2 : Charpente Couverture	7 822.76 €	Conseil Départemental	16 837.69 €
LOT 3 : Menuiserie extérieures	7 704,00 €	Europe (LEADER)	39 099.00 €
LOT 4 : Menuiseries intérieures	2 192.50 €	Autofinancement (20.00%)	17 754.24 €
LOT 5 : Plâtrerie - Isolation - Faux plafond	14 206.56 €		
LOT 6 : Electricité – Eclairage - Ventilation	24 191.18 €		
LOT 7 : Plomberie - Sanitaire	5 814.56 €		
LOT 8 : Carrelage	5 220,66 €		
LOT 9 : Peinture	9 948,81 €		
Coordonnateur Sécurité	775.00 €		
Vérification accessibilité	400.00 €		
TOTAL	88 770.93 €	TOTAL	88 770.93 €

Madame le Maire précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou autres subventions ne seraient pas attribuées en totalité, la commune de Marçon augmenterait sa part d'autofinancement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet et son plan de financement
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 39 099.00 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents en lien avec cette demande

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Syndicat Intercommunal du Loir - Délégués - Annulation Délibération du 3 Juillet 2020 réf : 2020/118

Vu la délibération n° 2020/072 en date du 3 juillet 2020, relative à la désignation des délégués appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal du Loir,

Vu la désignation par la Communauté de Communes Loir Lucé et Bercé des délégués communautaires,

Considérant la nécessité d'annuler la désignation des délégués communaux pour siéger au Syndicat Intercommunal du Loir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler la délibération n° 2020/072 en date du 3 juillet 2020, désignant MM. Bruno GODREAU et Raymond de MALHERBE, en qualité de délégués titulaires et MM. Jean-Yves RICHARD et Koffi GHYAMPHYen qualité de délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal du Loir,

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Droit de Préemption Urbain - Bien sis "La Patisserie" - Mme CHARLES Arlette réf : 2020/119

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à Mme CHARLES Arlette et soumis au Droit de Préemption Urbain :

* Bien cadastré A n°1262 et A n° 1263 sis « La Patisserie » d'une superficie totale de 02a 75 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

NE PAS exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de déneigement avec les agriculteurs - Année 2021 réf : 2020/120

Mme. le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une convention est conclue chaque année avec des agriculteurs volontaires pour la réalisation de travaux de déneigement des voies communales et propose de reconduire cette opération pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- RECONDUIRE pour l'année 2021 la réalisation des travaux de déneigement des voies communales (environ 55 kms) par des agriculteurs volontaires, Sont volontaires pour l'année 2021 : MM. Rodolphe RENAULT Pascal TROTIN Jacky RICHARD, Christophe RIANT, Nicolas CAUCHAS et M.Olivier ROBILLARD.
- FIXER le prix de la prestation à 9.50 € hors taxes du kilomètre, soit 11.40 € TTC,
- AUTORISER le Maire à signer les conventions correspondantes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Compétence Voirie et Gemapi - convention de mise à disposition d'une partie des services techniques des communes au bénéfice de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé réf : 2020/121

Vu les compétences statutaires de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-4-1 II;

Vu la convention de mise à disposition d'une partie des services techniques des communes membres au bénéfice de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, signée en date du 8 décembre 2017,

Vu l'absence de moyens humains et matériels au sein des services communautaires de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé permettant d'assurer les travaux d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et des cours d'eau,

Vu le projet de renouvellement de la convention sur la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 ainsi que ses annexes et notamment le tableau récapitulatif des coûts prévisionnels en résultant,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé du 25 juin dernier n° 2020 06 029 ayant pour objet la mise à disposition des services techniques des communes membres au bénéfice de la communauté de communes.

Considérant que les modalités d'organisation de la mise à disposition des services techniques communaux pour l'exercice de la compétence « voirie » restent inchangées et sont étendues à l'exercice de la compétence « GEMAPI »,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe en date du 29 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide pour permettre l'exercice des compétences « voirie » et « GEMAPI » de :

RENOUVELER avec la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé et chacune des autres communes membres de l'EPCI, la convention portant sur la mise à disposition de la partie de leurs services techniques au bénéfice de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé à compter du 1er janvier 2020 pour une période de 3 années,

MANDATE Madame le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente et notamment à signer tous les documents afférents à cette décision,

PRECISE que, dans l'attente de l'accomplissement des différentes formalités et en complément des acomptes versés depuis le début de l'année 2020 aux communes par la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé, le versement du solde (25%) interviendra en fin d'année 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Location Kiosque Base de Loisirs - demande d'exonération 2020 réf : 2020/122

Vu le bail commercial par la Commune de Marçon à Mme Sandrine DAMIEN en date du 20 juillet 2016 pour la location d'un kiosque situé sur l'espace de loisirs des Varennes,

Vu la délibération n° 2020/026 en date du 28 février 2020 relative à la révision du loyer du bail commercial du kiosque de l'espace de loisirs, pour l'année 2020,

Vu la demande d'exonération ou de réduction de loyer, présentée par Mme Sandrine DAMIEN, locataire du kiosque de l'espace de loisirs par lettre du 13 avril 2020, en raison des conditions exceptionnelles liées à la pandémie du CORONAVIRUS, et notamment au confinement,

Vu la période de confinement du 17 mars 2020 au 11 mai 2020,

Vu l'attestation de l'Expert-comptable de la SARL E.2.C.A- sise à Montval-sur-Loir, attestant que Mme Sandrine DAMIEN a subi une perte de chiffre d'affaires de 18 % entre 2019 et 2020 pour son activité,

Vu le montant du loyer de l'année 2020 de Mme DAMIEN au titre de la location du kiosque de l'espace de loisirs, s'élevant à 4 614.11 € hors taxes, payable en trois mensualités de 1 721 € hors taxes les 30 juin, 31 août et 31 octobre, soit un loyer mensuel de 384.51 € hors taxes,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer pour l'année 2020, à Mme Sandrine DAMIEN une exonération de loyers d'un montant de 769.02 € hors taxes correspondant à deux mois de loyers, au titre de la location du kiosque sis sur l'espace de loisirs.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Parcelle de terre YH n°95 "Les Varennes" appartenant à la Commune - Destination réf : 2020/123

Mme le Maire expose que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée YH n° 95, sise "les Varennes", près de l'espace de loisirs et du camping, d'une superficie de 3 ha 94 a 61 ca. Par lettre en date du 16 novembre 2020, M. RIMBAULT, représentant de l'EARL RIMBAULT, locataire de ladite parcelle, a informé la Commune de sa cessation d'activités à compter du 1er novembre 2020, pour raison de départ à la retraite et de la reprise de ses terres par un jeune agriculteur de la Commune.

Vu le loyer de 93,45 € de l'hectare, soit 368,76 € pour l'ensemble de la parcelle,

Vu la situation géographique de la parcelle YH n° 95 et son accès par l'espace de loisirs, Mme le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'étudier sa destination future.

Vu les différentes propositions à savoir :

- location à un agriculteur,
- garder la parcelle pour l'ensemencer en prairie et vendre le foin à un agriculteur,
- faire un labyrinthe au coeur du champ de maïs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de garder la parcelle cadastrée YH n° 95, sise "les Varennes" pour son exploitation par la Commune ;
- de se renseigner pour un futur labyrinthe.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Oeuvre Nationale du Bleuet de France - demande de subvention réf : 2020/124

Vu la lettre de l'Oeuvre Nationale du Bleuet de France, reçue le 29 octobre 2020, sollicitant une subvention,

Considérant l'entrave à la traditionnelle collecte sur la voie publique du Bleuet de France, pendant la période du 7 au 13 novembre 2020 en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19,

Sur proposition de Mme le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'allouer à titre exceptionnel, une subvention de 100 € à l'Oeuvre Nationale du Bleuet de France pour l'année 2020. Le versement sera effectué sur le compte de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - ONAC.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Camping du Lac des Varennes : délégation de Services Publics - Société Family Camp

Mme le Maire expose les affaires suivantes relatives au camping :

- remerciements de la Société Family Camp sur les exonérations attribuées sur le loyer des pédalos et minigolf et sur la redevance de l'année 2020 au titre du contrat de délégation de services publics pour la gestion du camping,
- compte-rendu de la visite du camping en date du 24 novembre 2020 :
 - * Un gros travail d'entretien a été fait (taille de haies, débroussaillage, peinture...)
 - * Locaux techniques rangés et nettoyés
 - * Des travaux sont à réaliser par la Commune
- lecture d'une note résumant les principales dispositions du contrat de délégation de Services Publics conclu entre la Commune et la Société Family Camp en date du 27 octobre 2015 pour la gestion du camping. Le contrat, établi pour une durée de 9 saisons, prendra fin le 31 octobre 2024. Les observations suivantes ont été faites :
- * Une étude sera réalisée sur l'évolution du mode de calcul de la redevance due par le délégataire (tranche fixe tranche variable).
 - * Nécessité de faire évoluer les périodes de locations (pas uniquement à la semaine)
 - * Revoir l'entrée et l'accueil du camping
 - * Obligation du délégataire de fournir les rapports mentionnés dans le contrat
 - * Viste du camping au mois de mars, avant l'ouverture du camping
- Pas de renouvellement de la location des pédalos et du minigolf par la Société Family Camp. Les pédalos sont rangés et nettoyés avec l'aide de la Commune.

Complément de compte-rendu :

Rapport des Commissions

Commission Travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission, fait le point des travaux :

- Couverture des vestiaires du terrain de jeux de l'espace de loisirs sont en cours :
- Travaux de bardage du bâtiment du Club de Voile par l'entreprise Guillaume LEHOUX seront repris en restes à réaliser sur l'exercice 2021
- Programmation réunion de la Commission Travaux à prévoir pour les projets à envisager au budget de l'année 2021

Centre Communal d'Action Sociale

Mme Evelyne MOREAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, donne le résumé de la réunion du 13 novembre 2020 :

- Distribution du Colis de Noël : Retrait le 11 décembre et distribution entre le 12 et le 20 décembre 2020. Les colis sont distribués avec des cartes confectionnées par le foyer Anaïs
- Colis de Noël pour les enfants des familles bénéficiaires de l'Epicerie Solidaire : bon de 35 € par enfant, à utiliser "Au Coin de l'Âtre" à Luceau
- Proposition d'adhésion à Union Nationale des CCAS 73 € par an

M. CHARDRON apporte les informations suivantes :

- Personnes vulnérables contactées dans le cadre du deuxième confinement Covid, par MM. CHARDRON et GUILLIER : démarche positive
- Le Foyer Anaïs a remporté un prix au titre de l'opération "Bouchons", qui sera remis au Foyer le 17 décembre.
- Présentation d'un diaporama sur l'abattage du sapin de Noël donné par un administré de la Commune, et sur son installation sur la Place avec l'aide des résidents du foyer Anaïs

Commission Eco-quartier

- M. Yann CHARDON, Vice-Président de la Commission, communique les informations suivantes :
- Relance du projet d'une Maison d'Assistances Maternelles à Marçon par le Multi Accueil de Ruillé-sur-Loir, gérée par l'Association "Les Petits Loirs"
- Réunion au Centre d'Études et d'Accompagnement Social de la Sarthe (CEAS 72) Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (définition du projet, sa mise en oeuvre, son financement...)
- Réunion de la Commission samedi 9 janvier à 10 h
- Contrats locaux de santé avec l'ARS d'une durée de 3 à 5 ans menés à l'échelle du Pays.

Commission scolaire et périscolaire

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission, fait part des informations suivantes :

- rencontre avec une société de conception de logiciel pour la gestion de la cantine et de la garderie :
 - * simplification administrative pour la Commune et les parents
 - * coût élévé : réfléchir sur mutualisation avec d'autres communes
 - * paiement en ligne obligatoire pour les collectivités à partir de janvier 2022
- distribution de deux masques par enfant aux enfants de Marçon et aux élèves de CP de Beaumont
- mise à disposition de la salle "de piano" pour l'aide aux devoirs par les enseignantes, les lundis, jeudis de 16 h 45 à 17 h 15
- Père Noël pour la garderie : achat de cadeaux qui seront remis le dernier jour de l'école aux enfants
- Conseil d'École en visio le 17 novembre :
 - * Procès-verbal commun aux deux écoles
 - * Modification du règlement intérieur : A Beaumont-sur-Dême, deux services de restauration
 - * Effectif 80 enfants
 - * Départ de 11 enfants de CM2, compensé par l'arrivée de 10 à 11 enfants en petite section de

maternelle

- * Projet annuel sur le thème commun des deux écoles "tout en couleur"
- * Pas d'intervenant en Musique
- * Intervention de Stéphane Joalland, EPS
- * Utilisation de e-primo, outil informatique d'échanges entre enseignants/parents/association des parents d'élèves
 - * Reprise piscine à Bessé-sur-Braye
- * Impossibilité d'organiser des voyages scolaires en raison du Covid mais éventuellement des sorties à la journée
 - * Marché de Noël annulé paniers de Noël et vin chaud à vendre

Commission Voirie

M. Bernard GENDRON, Vice-Président de la Commission, fait état de l'avancement des travaux suivants 🗓

- Remise en place des panneaux sur la Place, Route du Val de Loir
- Broyage des fossés en campagne terminé
- Réalisation de la réduction de la hauteur de la haie sise "Vallée de Loiray" à un mètre
- Création d'une rive de béton sur la voie du Gué du Chalon à la Fontaine Putet

Commission Culture Tourisme Communication

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission, expose les points suivants :

Espace de loisirs

- Rendez-vous pour le terrassement et les plantations pour la fin de semaine
- Surveillance vidéo : demande de devis en cours
- Etude du wifi au kiosque, au début de la plage et à l'aire de jeux
- Renouvellement des jeux à l'espace de loisirs et à la Croix Caseau : projet BP 2021

Autres

- Visite la semaine prochaine à Ecommoy, pour la mise en place de petits graviers au Monument aux Morts
- Remplacement des jardinières autour des tilleuls
- Mise en place pour Noël de la boîte à livres sur la Place de l'Eglise à l'emplacement d'un tilleul mort, avec boîte de suggestions
- La Gazette en cours de correction
- Proposition d'achat d'un vidéo projecteur pour les réunions,
- Présentation du dossier établi par Mme Sylvie GAGNARD concernant des séances cinéma à Marçon avec des séances l'été en extérieur et l'hiver en intérieur (salle communale)

Marion ROBILLARD, suit un apprentissage au sein du secrétariat de Mairie, au titre de sa formation BTS en alternance. Dans le cadre de sa formation, elle a choisi en lien avec le Lycée et la Commune de présenter un dossier sur le thème "Rendre service à l'usager". Elle s'appuiera sur les réponses données à un questionnaire qui sera diffusé avec la Gazette, le colis de Noël... Les résultats seront également intéressants pour l'écoquartier. La population est invitée à remplir ce questionnaire afin d'avoir un maximum de réponses.

Questions diverses

M. Thierry COZIC, Sénateur de la Sarthe et Maire d'Arnage, demande les coordonnées des conseillers Municipaux : Accord

Les mails de Maires info, Maires Ruraux, de l'AMF et les comptes rendus de la CCLLB seront à transférer à tous les élus.

Suite à la proposition de M. CHARDRON, les comptes rendus des séances du Conseil Municipal seront édités en trois exemplaires et mis à disposition à la séance suivante. Seul le pilote de la séance sera édité et remis à chaque conseiller municipal.

M. CHARDRON propose de revoir le support de communication des documents envoyés par la Mairie aux élus, leur classement, et l'accès sur l'intranet de la mairie avec des codes.

Mme GOURIOU fait part du manque d'informations sur Marçon dans les journaux. Il est proposé une convention avec Contact FM pour diffuser différentes informations.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu vendredi 15 janvier 2021.

La cérémonie des voeux est fixée vendredi 8 janvier à 18 h sous réserve de nouvelles dispositions en matière de Covid 19.

La séance est levée à 23 H 35.

En mairie, le 15/12/2020 Le Maire Monique TROTIN

Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. GALLIEN Bruno, Mme HERMENAULT Aurélie